



REIMS HANDISPORT

Association déclarée à la Préfecture de la Marne le 5 Mars 1982 n° 4390
Agrée par le Ministère du Temps Libre, Jeunesse et Sports n° 83N15
Affiliée à la Fédération Française Handisport n° 07/51/1338
Siren 424.348.035 – APE 9312 Z

217, Bld Charles Arnould – 51100 REIMS - Tél./fax 03 26 09 59 69
Site : <http://reimshandisport.e-monsite.com>
email : reimshandisport@hotmail.fr
Coline nouveau numéro !!!! : 06.30.84.38.19

Fiche d'informations

❖ Pass'Sports Handisport

Il offre la possibilité pour les adhérents ou ceux qui souhaiteraient nous rejoindre de découvrir **3 séances d'activités** pour **8€**. Ainsi ces trois séances doivent être réalisées sous **10 jours**. Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités choisies est indispensable. Une fiche de renseignements sera à compléter avec l'aide de l'Educatrice Sportive Spécialisée.

❖ Cotisation annuelle

Elle peut être payée par différents moyens : espèce, chèque bancaire, chèque loisirs (CAF*). Une facilité de paiement peut être envisagée sous certaines conditions. Avec l'accord du Président, il vous est possible de régler votre cotisation en plusieurs chèques bancaires dont les encaissements seront différés.

* Pour les chèques loisirs, il nous est possible de les encaisser. En revanche leurs attributions ne dépendent en aucun cas de notre ressort. C'est pourquoi, il vous faudra faire les démarches auprès de votre CAF.

❖ Planning

Il peut se voir subir quelques modifications.

En effet, il nous manque encore certains éléments comme le lieu de l'activité Tir sportif.

De même, une nouvelle activité pourrait se mettre en place au cours de l'année.

❖ Compétitions

Leur organisation entraîne des coûts. Ainsi, l'association prend en charge la quasi-totalité de ceux-ci, mais il restera une participation de 10% des frais engagés par l'association à la charge de l'adhérent.